

**Annexe 1 :
 REGLEMENT INTERIEUR ACCUEIL DE PONT SUR YONNE**

		Pour les enfants de 3 à 6 ans	Pour les enfants de 6 à 11 ans
Adresse		Ecole Maternelle Jules Ferry 5 Rue Pierre Banry 89140 PONT SUR YONNE	Ecole Primaire Paul Bert 1 Rue Saint Jean 89140 PONT SUR YONNE
Contacts		Téléphone : 07.85.65.16.01 centredeloisirs.pontsuryonnemater@ccyn.fr	Téléphone : 06.48.96.80.66 centredeloisirs.pontsuryonne@ccyn.fr
Horaires d'ouverture	En période scolaire	7h00 / 8h25 16h25/18H30	7h00 / 8h30 16h30/18H30
	Mercredi	Accueil du matin : 7h00 à 9h Accueil demi-journée : 9h-14h ou 12h-17h Journée mercredi : 9h à 17h Accueil du soir : 17h à 18h30	
	Vacances	Accueil du matin : 7h00 à 9h Journée extrascolaire : 9h à 17h Accueil du soir : 17h à 18h30	
	Temps méridien	A l'école élémentaire : 1 rue Saint Jean 11h45 – 13h45	A l'école élémentaire : 1 rue Saint Jean 11h55 – 13h55

POUR RAPPEL, taux d'encadrement selon la SDJES :

Périscolaire

1 animateur pour 10 maternels et 1 animateur pour 14 élémentaires.

Périscolaire (mercredi)

1 animateur pour 10 maternels et 1 animateur pour 14 élémentaires.

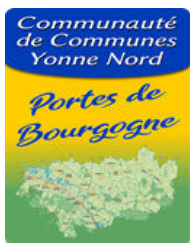
Extrascolaire

1 animateur pour 8 maternels et 1 animateur pour 12 élémentaires.

Validé en Conseil Communautaire le

Le Président,

THIERRY SPAHN



Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le

ID : 089-248900896-20251211-2025_99-DE



Annexe 2 : REGLEMENT INTERIEUR ACCUEIL DE CUY

		Pour les enfants de 3 à 6 ans	Pour les enfants de 6 à 11 ans
Adresse		Ecole Maternelle, salle de convivialité Rue des Fontaines Saint-Martin 89140 CUY	
Contacts		Téléphone : 06.45.58.67.25 centredeloisirsserginescuy@yonne-nord.fr	
Horaires d'ouverture	Mercredi	Accueil du matin : 7h15 à 9h Accueil demi-journée : 9h-14h ou 12h-17h Journée mercredi : 9h à 17h Accueil du soir : 17h à 18h45	
	Vacances	Accueil du matin : 7h15 à 9h Journée extrascolaire : 9h à 17h Accueil du soir : 17h à 18h45	

POUR RAPPEL, taux d'encadrement selon la SDJES :

Périscolaire (mercredi)

1 animateur pour 10 maternels et 1 animateur pour 14 élémentaires.

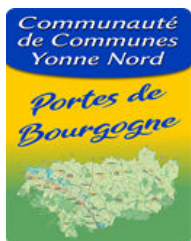
Extrascolaire

1 animateur pour 8 maternels et 1 animateur pour 12 élémentaires.

Validé en Conseil Communautaire le

Le Président,

THIERRY SPAHN



Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 089-248900896-20251211-2025_99-DE



Annexe 3 : REGLEMENT INTERIEUR ACCUEIL DE SERGINES

		Pour les enfants de 3 à 6 ans	Pour les enfants de 6 à 11 ans
Adresse		Groupe Scolaire Fernand Maître Rue Fernand Maître 89140 Sergines	
Contacts		Téléphone : 07.85.31.63.25 centredeloisirsserginescuy@yonne-nord.fr	
Horaires d'ouverture	En période scolaire	7h15 / 8h45 16h30/18H45	

POUR RAPPEL, taux d'encadrement selon la SDJES :

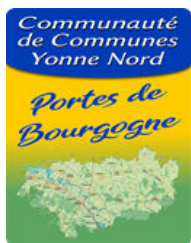
Périscolaire

1 animateur pour 10 maternels et 1 animateur pour 14 élémentaires.

Validé en Conseil Communautaire le

Le Président,

THIERRY SPAHN



Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 089-248900896-20251211-2025_99-DE



Annexe 4 :
REGLEMENT INTERIEUR ACCUEIL DE CHAMPIGNY

		Pour les enfants de 3 à 6 ans	Pour les enfants de 6 à 11 ans
Adresse		Ecole Maternelle Avenue Jean Moulin 89140 CHAMPIGNY	Ecole des Hirondelles Place de la Mairie 89140 CHAMPIGNY
Contacts		Téléphone : 07.86.22.92.82 Periscolaire.champigny@ccyn.fr	
Horaires d'ouverture	En période scolaire	7h15 / 8h30 16h30/18H30	A l'école maternelle 16h30/18H30
	Temps méridien	11h20 – 13h30	11h40 – 13h40

POUR RAPPEL, taux d'encadrement selon la SDJES :

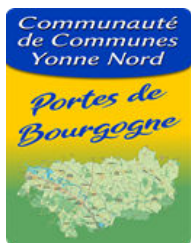
Périscolaire

1 animateur pour 10 maternels et 1 animateur pour 14 élémentaires.

Validé en Conseil Communautaire le

Le Président,

THIERRY SPAHN



Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le

ID : 089-248900896-20251211-2025_99-DE



Annexe 5 : REGLEMENT INTERIEUR ACCUEIL DE VILLEBLEVIN

		Pour les enfants de 3 à 6 ans	Pour les enfants de 6 à 11 ans
Adresse		Espace Mariage Milhem 29 grande rue 89340 VILLEBLEVIN	
Contacts		Téléphone : 06.75.34.22.95 centredeloisirs.villeblevin@ccyn.fr	
Horaires d'ouverture	En période scolaire	7h15 / 8h30 16h05/18H45	
	Mercredi	Accueil du matin : 7h15 à 9h Accueil demi-journée : 9h-14h ou 12h-17h Journée mercredi : 9h à 17h Accueil du soir : 17h à 18h45	
	Vacances	Accueil du matin : 7h00 à 9h Journée extrascolaire : 9h à 17h Accueil du soir : 17h à 18h45	

POUR RAPPEL, taux d'encadrement selon la SDJES :

Périscolaire

1 animateur pour 10 maternels et 1 animateur pour 14 élémentaires.

Périscolaire (mercredi)

1 animateur pour 10 maternels et 1 animateur pour 14 élémentaires.

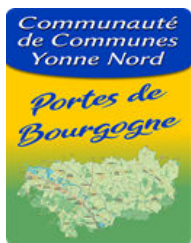
Extrascolaire

1 animateur pour 8 maternels et 1 animateur pour 12 élémentaires.

Validé en Conseil Communautaire le

Le Président,

THIERRY SPAHN



Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le

ID : 089-248900896-20251211-2025_99-DE



Annexe 6 :
REGLEMENT INTERIEUR ACCUEIL DE VINNEUF

		Pour les enfants de 3 à 6 ans	Pour les enfants de 6 à 11 ans
Adresse		Groupe Scolaire 7 rue du Général de Gaulle 89140 VINNEUF	
Contacts		Téléphone : 06.47.30.77.67 periscolaire.vinneuf@ccyn.fr	
Horaires d'ouverture	En période scolaire	7h15 / 8h45 16h30/18H45	

POUR RAPPEL, taux d'encadrement selon la SDJES :

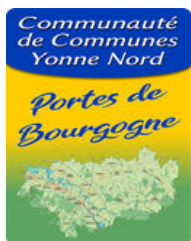
Périscolaire

1 animateur pour 10 maternels et 1 animateur pour 14 élémentaires.

Validé en Conseil Communautaire le

Le Président,

THIERRY SPAHN



Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 089-248900896-20251211-2025_99-DE



Annexe 7 :
REGLEMENT INTERIEUR ACCUEIL DE VILLENEUVE LA GUYARD

		Pour les enfants de 3 à 6 ans
Adresse		Ecole Maternelle Rosa Bonheur 7 rue Antoine de Saint Exupéry 89340 VILLENEUVE LA GUYARD
Contacts		Téléphone : 06.47.30.77.67 centredeloisirs.vlg@ccyn.fr
Horaires d'ouverture	Mercredi	Accueil du matin : 7h15 à 9h Accueil demi-journée : 9h-14h ou 12h-17h Journée mercredi : 9h à 17h Accueil du soir : 17h à 18h45
	Vacances	Accueil du matin : 7h15 à 9h Journée extrascolaire : 9h à 17h Accueil du soir : 17h à 18h45

POUR RAPPEL, taux d'encadrement selon la SDJES :

Périscolaire (mercredi)

1 animateur pour 10 maternels et 1 animateur pour 14 élémentaires.

Extrascolaire

1 animateur pour 8 maternels et 1 animateur pour 12 élémentaires.

Validé en Conseil Communautaire le

Le Président,

THIERRY SPAHN